

Bulletin Canadien

Réf.: RE-18-012

Objet	Modification au règlement d'application n° 991 de la <i>Loi sur les courtiers</i> d'assurance inscrits, L.R.O. 1990, en ce qui concerne l'obligation d'assurance de la responsabilité civile professionnelle
Destinataires	Toutes les parties intéressées qui font souscrire des affaires en Ontario
Date	Le 18 juin 2018

Objectif: Informer les intéressés du relèvement du minimum d'assurance RC professionnelle requis

Intéressés : Toutes les parties intéressées qui font souscrire des affaires en Ontario

Branche d'assurance : Toutes
Province : Ontario

Date d'effet : Le 1er juillet 2018

Ce que vous devez savoir

Le minimum d'assurance de la responsabilité civile (RC) professionnelle exigé par le règlement d'application n° 991 de la *Loi sur les courtiers d'assurance inscrits* de l'Ontario est modifié avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2018.

Ce qui a changé

Le montant minimum de l'assurance RC professionnelle (ou de la garantie financière équivalente) exigée par l'article 20 (1) du règlement susmentionné passe de 1 000 000 \$ par sinistre à 3 000 000 \$ par sinistre. Rappelons que la garantie doit être fournie sous une forme approuvée par l'administrateur des Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario et couvrir les actes frauduleux.

Pour consulter ce règlement (en anglais seulement) : <u>Ontario Registered Insurance Brokers Act, R.R.O. 1990, Regulation 991</u>.

Ce que cela signifie pour vous

Il incombe à chaque courtier d'assurance inscrit de souscrire une assurance de la RC professionnelle et une assurance contre les détournements et de se conformer aux exigences prévues aux articles 19 et 20 du règlement d'application n° 991 de la *Loi sur les courtiers d'assurance inscrits* de l'Ontario.

Le tableau des exigences réglementaires en matière de déclaration a été mis à jour pour refléter ce changement. Veuillez consulter le <u>site web</u> de Lloyd's Canada afin de protéger les intérêts des Souscripteurs du Lloyd's que vous représentez en respectant toutes les exigences déclaratives applicables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec info@lloyds.ca.

Sean Murphy

Président, Lloyd's Canada Inc. Fondé de pouvoir au Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's info@lloyds.ca